

POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES- PRÉVISIONS



PRÉFET DE LA
MAYENNE

30 déc.

INFO

31 déc.

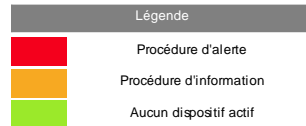
INFO

Mayenne

communiqué du 30/12/2016 à 12h00

AUJOURD'HUI : 30 décembre 2016

DEMAIN : 31 décembre 2016



RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES

30 déc. & 31 déc.

tout public

- évitez l'utilisation de la voiture en solo, privilégiez les transports en commun et le covoiturage. Pour les trajets courts, pensez à la marche à pied ou au vélo. Les entreprises et administrations sont invitées à adapter les horaires de travail pour faciliter ces pratiques. Le recours aux audio/visio-conférences et au télétravail est recommandé.
- si vous prenez votre voiture, adoptez une conduite souple et modérez votre vitesse.
- maîtrisez la température dans votre logement ou votre lieu de travail.
- évitez l'utilisation, en chauffage d'agrément, des cheminées à foyers ouverts ou des poêles et inserts anciens.
- respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts, apportez-les en déchetteries.

agriculture

- évitez les opérations de brûlage à l'air libre des résidus agricoles pendant l'épisode de pollution.
- pour l'épandage, privilégiez les procédés moins émetteurs d'ammoniac (pendillards ou injection...) et procédez à l'enfouissement rapide des effluents.
- vérifiez le bon fonctionnement de vos équipements de chauffage des bâtiments d'élevage et serres (températures, entretien des équipements...).

**industrie/
construction**

- vérifiez le bon fonctionnement des équipements de combustion et des dispositifs de dépollution. Sous réserve des conditions de sécurité, reportez les opérations ponctuelles les plus émettrices de polluants.
- prenez des mesures de réduction des poussières sur les chantiers (arrosages...).
- réduisez l'utilisation des groupes électrogènes.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

30 déc. & 31 déc.

Il n'est pas nécessaire de modifier vos pratiques habituelles d'aération et de ventilation.

tout public

Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles. Le vélo et la marche à pied peuvent être pratiqués.

**personnes
sensibles et
vulnérables ***

- limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), en plein air ou à l'intérieur.
- limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.
- en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre médecin.
- si vous sentez que vos symptômes sont moins gênants quand vous restez à l'intérieur, privilégiez des sorties plus brèves que d'habitude.

* **personnes sensibles aux pics de pollution** : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux.

* **personnes vulnérables** : femmes enceintes, nourrissons, enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires.

ETENDUE ET ORIGINE DE L'EPISODE DE POLLUTION

L'épisode de pollution particulière amorcé hier dans d'autres régions se confirme aujourd'hui 30 décembre et s'étend aux Pays de la Loire. Les concentrations en particules fines dépasseront en fin de journée le seuil d'information et de recommandation sur les départements 44, 49 et 53. Le seuil d'alerte ne sera pas atteint. Cet épisode s'explique par une situation anticyclonique stable et froide qui limite la dispersion des polluants émis par différentes sources (chauffage, trafic routier, industries). Cette situation se maintient le samedi 31 décembre mais devrait s'améliorer dimanche en raison de l'arrivée d'une perturbation.

plus d'informations

Ce communiqué est diffusé par Air Pays de la Loire par délégation du Préfet de département.

POLLUTION DE L'AIR

air pays de
la loire
www.airpl.org

02 28 22 02 02
contact@airpl.org

www.airpl.org

REGLEMENTATION



PRÉFET DE LA
MAYENNE

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
www.mayenne.gouv.fr

SANTE



www.ars.paysdelaloire.sante.fr